

Appel à projet D - 2^{ème} vague 2025

Soutien aux bâtiments sportifs et équipements mobiles pour répondre aux pratiques notamment des jeunes

Fiche-action	N°10 - Déployer une offre d'accueil, sportive, culturelle et artistique notamment à destination des jeunes du territoire (annexe 2)
Type d'action	Bâtiments sportifs et équipements pour répondre aux pratiques et à l'émergence de nouvelles activités sportives notamment des jeunes.
Dépenses éligibles	Les dépenses éligibles seront les coûts de construction, rénovation, aménagements et équipements. L'appel à projets pourra accompagner différents types de bâtiments sportifs à usage intérieur pour la pratique des sports collectifs, individuels, nautiques, ainsi que les équipements mobiles et itinérants et les espaces en lien avec la pratique sportive (vestiaires, espaces réceptifs, ...).
Bénéficiaires éligibles	-Communes, EPCI (communautés de communes), Syndicat Mixte, PETR, Conseil Départemental de Gironde, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine. -Associations loi 1901, Entreprises TPE/PME au sens communautaire, ...
Critères d'éligibilité spécifiques	-Hors bâtiments à usage scolaire exclusif (exemple : classes, groupes scolaires, ...). -Hors équipements sportifs de plein air (stades, citystade, ...). -Seuls les projets de rénovation « globale » (au moins 4 postes de dépenses – y compris équipements) seront éligibles. Afin de garantir le lien du projet avec la jeunesse, il conviendra de préciser : 1. la présence ou création de sections jeunes au sein de(s) club(s) / association(s) utilisatrice(s) ; ET 2. l'encadrement sportif dédié aux jeunes (salariés ou bénévoles).
Modalités de sélection	-Application de la grille de sélection Axe 4 présente dans la fiche de pré-demande. -Les projets candidats éligibles seront présentés par les porteurs de projets devant les membres en séance du GAL. La date sera communiquée ultérieurement.
Conditions financières spécifiques	- Planchers (mini) : en dépenses totales éligibles : 25 000 € (HT ou TTC) ET en subvention UE : 15 000 € - Plafonds (maxi) : en Taux de subvention UE : jusqu'à 50 % ET en subvention UE : 30 000 € - <i>Maquette prévisionnelle fonds UE disponibles : 90 000 €</i> → Si les projets validés venaient à présenter un montant total de subvention supérieur à la maquette prévisionnelle, le GAL classera les projets retenus par la date d'enregistrement des pré-demandes complètes saisies sur la plateforme régionale. Le lien de la plateforme sera donné par l'animateur fonds UE pour les projets éligibles.
Calendrier	- Date limite réponse : 30/04/2025 -Les travaux de réalisation des projets correspondant aux pré-demandes sélectionnées devront avoir démarré au plus tard au 31/12/2025. Le démarrage opérationnel du projet sera vérifié à minima par l'engagement d'une dépense éligible (attribution d'un marché public ou la signature d'un devis).
Modalités de candidature	- Fiche de pré-demande à compléter et renvoyer sous word à europa@coeurentre2mers.com (annexe 1). -Toute étude ou document (avant-projet architectural, étude de faisabilité, ...). -Les pré-demandes sur ce type d'action déposées par la « voie classique » seront reversées à cet appel à projets. -1 seule pré-demande par maître d'ouvrage sera possible sur cet appel à projets. -Carence : les maîtres d'ouvrages retenus au même appel à projets 1 ^{ère} vague 2024 ne pourront pas candidater à nouveau.
Contact	Richard REY – animateur Fonds Européens Territoriaux 05 56 23 95 17 – europa@coeurentre2mers.com



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



POLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
PROGRAMME LEADER

Annexe 1 : fiche de pré-demande avec grille de sélection (à renvoyer au format word)

Annexe 2 : fiche-action du GAL (pour info)